

LE REVENU NATIONAL

LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION DE L'HÔPITAL DE BARRIE—LE REFUS D'ACCORDER UNE DÉDUCTION D'IMPÔT

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre a sans doute appris que l'un de ses collaborateurs, M. Robert Young, est intervenu dans la campagne de souscriptions de l'hôpital Royal Victoria, à Barrie. Les autorités de cet hôpital ont l'intention de remettre une copie autobiographiée d'une gravure de Ken Danby, un artiste canadien fort connu, aux 500 personnes qui verseront plus de \$500 dans le fonds de construction de cet hôpital, ce qui lui permettra de recueillir \$250,000 grâce à cette initiative.

Mais voilà que M. Young a décrété que les reçus émis ne seraient pas déductibles d'impôt. Étant donné que le ministère va imposer les \$20,000 que M. Danby recevra pour sa gravure originale, que j'ai déjà soulevé cette affaire à la Chambre et que j'ai déjà aussi écrit deux lettres au ministre à ce sujet, accepterait-il maintenant de revenir sur la décision de M. Young au nom d'une cause très humanitaire?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'aimerais indiquer au député que les décisions des tribunaux ont déjà indiqué que les dons qui sont faits impliquent, pour être appelés dons de charité, qu'aucun bien matériel ne soit donné en retour.

Cependant, je peux indiquer au député que je discute toujours de toute cette question des organismes de charité avec mes fonctionnaires, d'une part; d'autre part, ce sujet fait également l'objet de discussions avec les intéressés.

[Traduction]

ON DEMANDE AU MINISTRE DE DÉMISSIONNER

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur le Président, cela fait maintenant trois mois. Je considère donc que si le ministre ne peut inverser la décision de l'un de ses subalternes, cela prouve une fois de plus qu'il pratique la discrimination non seulement contre les contribuables, mais aussi contre les artistes canadiens et les hôpitaux qui sont mal financés à cause justement du gouvernement dont il fait partie. Si ce Séraphin nouvelle vague ne veut pas annuler la décision de son subalterne, pourquoi ne démissionne-t-il pas pour joindre les rangs des moribonds qui cherchent à se faire élire à la direction de son parti?

• (1440)

Des voix: Bravo, bravo!

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, la raison pour laquelle je ne démissionne pas, c'est parce que je ne suis pas aussi stupide que lui. Son raisonnement démontre, premièrement, son ignorance des lois du pays, et deuxièmement, son ignorance des faits. Qu'il s'informe! Et après cela, il pourra se permettre de porter des jugements.

Questions orales

[Traduction]

LE LOGEMENT

LES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS ET SANS BUT LUCRATIF

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'attends depuis trois jours pour poser une question au ministre responsable du logement. Je la poserai au premier ministre.

Monsieur le Président, autrefois, les personnes concernées connaissaient le nombre d'unités pour les logements coopératifs et sans but lucratif à la fin de février, pour pouvoir commencer les travaux. Le mois de mai est largement entamé, et les associations de logements coopératifs et sans but lucratif attendent toujours qu'on leur dise le nombre total d'unités qui seront approuvées cette année. La SCHL essaie de gagner du temps, et elle lâche les crédits au compte-gouttes. Le ministre peut-il nous dire pourquoi l'argent n'a pas été envoyé à ces associations? Combien d'unités va-t-on approuver? Serait-il possible que ce chiffre soit déposé à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, puisque le ministre est absent, il faudra que je prenne la question du député en délibéré. Je n'ai pas les réponses.

M. le Président: Le député de Prince George-Peace River a la parole pour une question supplémentaire. Le député de Prince-Albert a-t-il une question supplémentaire? Étant donné que le premier ministre a pris la question en délibéré, je vois difficilement comment une question supplémentaire pourrait être réglementaire. Je permettrai toutefois au député de poser une question supplémentaire.

LE PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma deuxième question concerne davantage la politique. Une grande portion du programme fédéral de logements sociaux a été...

M. le Président: Étant donné que le premier ministre a dit qu'il devrait prendre la première question en délibéré, il est difficile de juger recevable une question supplémentaire de ce genre. Le député de Prince-Albert a la parole, mais il ne peut pas poser de question détaillée.

M. Hovdebo: Une grande portion du programme de logements sociaux du gouvernement fédéral va à...

M. le Président: Le député de Prince George-Peace River a la parole pour poser une question supplémentaire.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES MESURES DE DÉPOLLUTION LAISSÉES AU SECTEUR MINIER

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre d'État (Mines). Elle fait suite à la question relative au rapport concernant les métaux non ferreux. Ce rapport fait bien voir que pour la dépollution de l'environnement, le gouvernement s'en remet presque entièrement aux industries, comptant sur la reprise économique du secteur minier et sur la découverte ou le développement de techniques nouvelles. Le gouvernement entend-il